

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 2 mars 2020**  
**A BELIN-BELIET (33)** **Délibération n°59**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. LAGRAVE Renaud.

**Étaient Présents :** M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. DUDON Alain, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BAUDY Serge portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, M. PEDEUBOY Jean-Louis, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, M. DUNOGUES Yves portant de Mme TAPIN Martine, M. GLEYZE Jean-Luc, M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. SORE Serge portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

**PATRIMOINE NATUREL :**

**Plan de financement : Travaux d'entretien de la Leyre**

Le Parc assure la mise en œuvre de travaux d'entretien de la Leyre sur la partie navigable du domaine public fluvial. La rivière est sujette à la chute d'arbres en travers son lit et à la formation d'embâcles.

Le volume de ces interventions est adapté au fil des années en fonctions des intempéries (tempête, crue). L'état du cours d'eau est réévalué et les interventions se limitent aux objectifs de restauration de l'écoulement des eaux et de sécurisation de parcours pour la navigation en préservant les espèces locales en berge. En effet, on note ponctuellement la présence d'espèces invasives en berge (érable negundo, catalpa) sur lesquelles une intervention est également prévue cette année.

Suite à des évènements climatiques, dont la durée a été déterminée du 12 au 26 décembre 2019, la Leyre ayant atteint son pic de crue le 16 Décembre à 90 m3/s au pont de Salles, ce débit exceptionnel est équivalent à celui observé lors de la tempête klaus et légèrement en dessous des crues de juin 2013 et janvier 2014 compte tenu d'un étiage 2019 sévère. En effet l'amplitude débitmétrique observée sur la période la plus sèche (automne 2019) et la plus haute de ce 16 décembre est la plus importante jamais connu en 50 ans de mesures.

Ces évènements amènent à une situation d'encombrement supplémentaire à la normale. Ainsi, la décrue aujourd'hui amorcée, un état des lieux précise désormais la réalité des dégâts permettant de mobiliser des financements complémentaires pour un retour à l'état initial du cours d'eau avant intempéries ; le volume est 3 fois supérieurs à l'année dernière et le double de la moyenne (sur 25 ans de pratique)

Dans ce contexte et en cohérence avec la prise de compétence du Parc pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, il est proposé d'engager les travaux d'entretien de la Leyre, de solliciter le fond de solidarité de l'Etat pour les intempéries et de demander l'extension de la DIG 2015-2019 pour la mise en œuvre de ces travaux .

Le Parc naturel régional s'inscrit dans ce cadre au « Recensement des dégâts non assurables dans les collectivités locales » auprès du Bureau des actions de l'Etat.

**MISE EN OEUVRE DES TRAVAUX :**

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 2 mars 2020**  
**A BELIN-BELIET (33)** **Délibération n°59**

- Objet des travaux : sécurisation du cours d'eau, préservation du bon état naturel du cours d'eau (fonctionnement hydraulique, maintien de la ripisylve),
- Nature des travaux : interventions de bûcheronnage sur des points d'encombrement suite aux in-tempéries hivernales et après les crues de printemps. Arbres traités ponctuellement selon l'inventaire précis à réaliser.
- Lieux d'intervention : Grande Leyre et Eyre entre la base de Mexico et les ports du Teich et de Biga-nos.
- Volume de travaux 2020 estimé à 110 points à traiter.
- Modalités : intervention à partir du cours d'eau d'équipes de 3 personnes en bateau et intervention manuelle en berge.
- Le coût total prévisionnel pour l'année 2020 est de 41 600 € HT de travaux décomposé comme suit :

Plan de financement entretien annuel, écorçage érable negundo

Cout prévisionnel	16 600 euros HT
• Région Nouvelle Aquitaine	2 810 €
• SIBA et intercommunalités	3 651 €
• PNRLG	10 139 €

Plan de financement suite à la crue exceptionnelle avec un pic le 16 décembre 2019. Fonds de solidarité

Cout prévisionnel	25 000 € HT	
• ETAT	10 000 €	40 %
• Agence de l'eau Adour Garonne	7 500 €	30 %
• Région Nouvelle Aquitaine	2 500 €	10%
• PNRLG	5 000 €	20%

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

Renaud LAGRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine

